
Séance du 3 avril 2009

OBJET : Élections des adjoints.

L'an deux mille neuf et le 3 avril à 18H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. CHABROT Frédéric, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José,

Mme JOURDA Béatrice a été élue Secrétaire.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la strate démographique dans laquelle se situe la commune, la population est inférieure à 500 habitants
- Vu l'arrêté de Monsieur le Sous Préfet en date du 2 mars 2009;
- Vu les procès verbaux des élections municipales partielles complémentaires des 22 et 29 mars 2009;
- Vu la délibération du conseil municipal du 03/04/2009, fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

- Élection du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. ROSELLO José : 8 voix

M. ROSELLO José ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire, et a déclaré accepter d'exercer ces fonctions..

- **Élection du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu : Mme JOURDA Béatrice : 9 voix

Mme JOURDA Béatrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second adjoint au maire, et a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'Etat le 08/04/2009

Le Maire, P.BEDEL

